

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2012
OBJET : Poste animatrice-coordinatrice

L'an deux mille douze, le mardi 18 décembre 2012, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la Communauté de Communes du Pays de CHATEAUGIRON – 35410 CHATEAUGIRON – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20h35 à 23h00.

Date de convocation : 26 novembre 2012
Nombre des membres en exercice : 39
Quorum à atteindre : 20

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 20

Membres titulaires présents : Mme COUSIN (Bourgbarré), Mme GANDEBOEUF (Laillé), Mme LAVERGNE (Chartres de Bretagne), Mme RENAULT (Boistrudan), M. DELEUME (Vern/Seiche), M. BELINE (Chateaugiron-1^{er} Vice-Président), M. BAHU (La Guerche de Bretagne), M. CHAUVEL (Cuillé), M. CLAVERIE (Bruz), M. DEMOLDER (Pont Péan-Président du SIBV Seiche), M. DESMONS (Corps-Nuds), M. EDELIN (Domagné-3^{ème} Vice-Président), M. JOUVIN (Saint-Aubin-du-Pavil), FAUCHON (Marcillé Robert), M. GALLON (Domalain), M. NAHUET (Orgères), M. PELTIER (Retiers), M. RUELLAND (Noyal/Chatillon), M. AUBREE (Domloup).

Membres suppléants présents : M. MAIGNAN (Marcillé-Robert), M. GUENE (Piré sur Seiche).

Absents excusés : M. GESLIN (Esse-4^{ème} Vice-Président), M. BOUDESSEUL (Saint Armel), M. ROUSSEL (Chantepie), M. GAUTIER (St Erblon), Mme MARIE (Rannée), M. PELTIER (Le Theil de Bretagne), M. GRIMAUULT (Gennes sur Seiche).

Membres titulaires absents : M. ANGER (Ossé), M. HERVAGULT (Chancé), M. LAMY (Argentré du Plessis), M. LOISEAU (Janzé), M. MOUGINOT (Amanlis), M. BRIANTAIS (Nouvoitou), M. DAGUIN (Visseiche), M. DURET (Brie), M. FAUCHARD (Le Pertre), M. GUAIS (Brielles), M. JAVAUDIN (Piré sur Seiche), M. CADO (Moussé), M. JEGU (La Selle Guerschaise).

Invités présents : Mme DENIS (Receveur), M. DERAY (Technicien de rivière du SIBV Seiche), M. POULARD Jean-François (Technicien Bocage SIBV Seiche), Mlle ROUE (Remplaçante de Sandrine GARNIER, animatrice-coordinatrice SIBV Seiche).

Invités absents : M. DOUBLET (D.D.T.M.35), M. LEBASTARD (D.D.T.M.35).

OBJET : Poste animatrice-coordinatrice

Comme chaque année, le syndicat doit s'engager dans le cadre du contrat territorial à se pourvoir de moyens humains permettant l'atteinte des objectifs du contrat. Le poste d'animatrice-coordinatrice du Syndicat concernant l'animation du contrat territorial du bassin versant et la coordination des différentes actions pourra être ventilé sur le temps de Sandrine GARNIER, animatrice-coordinatrice du Syndicat à temps partiel (80%) ainsi que celui de la secrétaire-comptable et de Julie ROUE (remplaçante de Sandrine GARNIER, durant son congé maternité).

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical ont accepté :

- **De confirmer l'engagement du Syndicat sur le poste d'animatrice-coordinatrice pour l'année 2013.**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture, le
Publié ou notifié, le

Pour copie conforme,
Le Président,
Michel DEMOLDER

